**Connaissez vos droits**

**selon le Titre VI de la loi de 1964 sur les droits civiques**

La Ville de Houston gère ses programmes et services sans discrimination fondée sur la race, la couleur ou l’origine nationale, conformément au Titre VI de la loi sur les droits civiques. Toute personne qui estime avoir été victime de pratique discriminatoire illégale selon le Titre VI peut déposer une plainte auprès de la Ville de Houston.

Pour de plus amples renseignements sur le Plan relatif au Titre VI de la Ville de Houston et sur les procédures à suivre pour déposer une plainte, veuillez contacter :

Attention : Donald J. Fleming  
Section Chief-Labor Employment & Civil Rights  
Office of the City Attorney  
P.O. Box 368  
Houston, TX 77001  
[**don.fleming@houstontx.gov**](mailto:don.fleming@houstontx.gov)

Si vous avez besoin de renseignements dans une autre langue, veuillez appeler le 311.